

# ✓ Céréales et maïs d'origine 100% française

## Les garanties :

- Des céréales tracées de la parcelle au produit fini
- Un mode de production qui garantit qualité et environnement
- Une démarche nationale contrôlée par des organismes indépendants
- Une identité reconnue et partagée

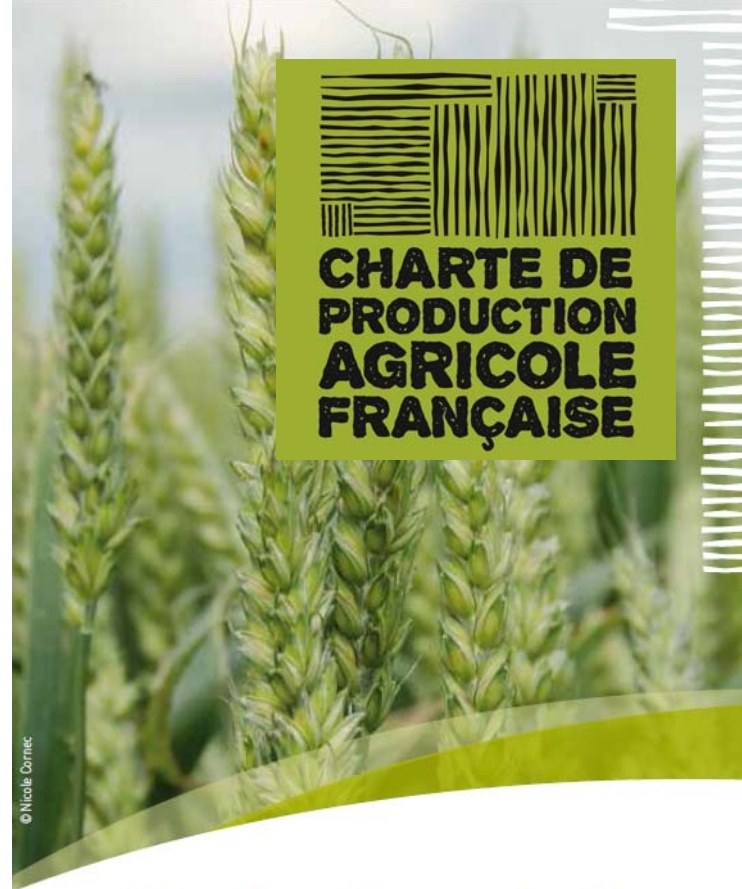
## Un référentiel filières, des utilisations multiples

- Socle d'exigences implicites aux Certifications de Conformité Produit (CCP) et Label Rouge (LR)
- Nombreuses reconnaissances dans des démarches et cahiers des charges nationaux ou internationaux, publics ou privés



Coopératives et négoce agricoles engagés en 2014

Retrouvez-les sur [www.arvalisinstitutduvegetal.fr](http://www.arvalisinstitutduvegetal.fr)



## Chartes de production 4<sup>e</sup> version

- En 2013, sont engagés**
- 35 coopératives et négoce agricoles
  - 8.700 producteurs
  - 242.000 ha

Contact [chartes@arvalisinstitutduvegetal.fr](mailto:chartes@arvalisinstitutduvegetal.fr)



# La 1ère démarche qualité et environnement des filières **céréales et maïs**

✓ **La démarche leader pour les céréales et maïs**

✓ **Un outil de traçabilité des pratiques de culture jusqu'au stockage à la ferme**

✓ **Un référentiel unique utilisé par tous les acteurs des filières**

Les Chartes existent pour les cultures de :

- Blé tendre
- Blé dur
- Orge de brasserie
- Maïs grain - fourrage
- Maïs doux



**Des coopératives et négoce sur l'ensemble du territoire**

**Tout au long du cycle de la culture, les producteurs s'engagent ...**



**...à travers une liste de techniques à mettre en œuvre, et d'enregistrements des pratiques à réaliser.**

**Une marque unique « Charte de production agricole française® »**



Utilisée par les agriculteurs, les coopératives et les négoce engagés pour une agriculture de qualité, compétitive et respectueuse de l'environnement.

Qui garantit aux industriels des produits de qualité et aux consommateurs une production 100% française.

Les Chartes décrivent les conduites de culture permettant d'assurer :

- Compétitivité de la production
- Qualité sanitaire
- Qualité technologique
- Protection de l'environnement
- Transparence des pratiques

Les Chartes de production évoluent régulièrement afin d'intégrer les nouveautés techniques et réglementaires : la 4<sup>ème</sup> version est mise en œuvre depuis l'année 2013 !

Les Chartes de production : la reconnaissance du savoir-faire des producteurs français de céréales et de maïs !

Un dispositif de référencement dans lequel intervient chaque année un organisme tierce partie indépendant.

